

# Touche pas à mon resto !

## Un mauvais calcul pour les salarié-es

Depuis quelque temps déjà, les Activités Sociales et Culturelles sont l'objet d'un contentieux initié par le CE SCE et la CFE-CGC. (Confédération Générale des Cadres).



Conformément à la décision de justice, à compter du 1er octobre 2016, le CE SCE reprend à l'Entreprise la gestion de l'ensemble de la restauration avec le budget afférent.

Jusqu'à cette date, l'entreprise prend en charge la restauration des sites de Bagnolet et Stadium, mais pour la suite, les prestataires de ces restaurants n'ont pas été reconduits.

## Que veut la CFE-CGC ?

Du coup, le CE SCE doit décider des modalités de restauration et du système de subvention qu'il souhaite mettre en place pour tous les salarié-es de SCE :

- Gestion des tickets restaurant ?
- Adhésion aux RIE ?
- Restauration pour Stadium et Eastview ?
- Adhésion aux restaurants Orange SA ?

Dans un même temps, le CE SCE aurait voté un appel d'offre de plus d'un million d'euro pour des tickets resto, alors qu'en 2015 à SCE, 259 salarié-es ont bénéficié de 26 966 titres pour un montant total de 240 744€.

Que signifie cet appel d'offre exponentiel ?

## Fin du principe d'égalité au CE SCE ?

Actuellement, l'ensemble de la restauration, est en délégation de gestion à Orange; voulue par l'ensemble des organisations syndicales pour garantir une égalité de traitement des salarié-es sur l'ensemble du territoire : coûts, prix des repas, composantes et qualité des repas...

### En 2015, la restauration chez Orange, c'est :

- 138 restaurants Orange dont 47 en IDF.
- 4,99 millions de repas au bénéfice des convives Orange.
- 300 conventions d'adhésion à d'autres RIE/RIA pour 2,14 millions de repas.
- 2,86 Millions de titres restaurants distribués.
- 57 868 salarié-es Orange bénéficient de la subvention majorée.

**Pour Sud, la subvention majorée pour toutes et tous est possible sans distinction de revenu, c'est possible, l'argent est là !**

L'une des conséquences de cette gestion centralisée par Orange, c'est une meilleure maîtrise des frais de fonctionnement et gestion liée à la mise en commun de tous ces frais !

D'ailleurs, la CGC après avoir critiqué Orange sur cette gestion centralisée, ne souhaite plus reprendre la gestion des 2 restaurants Bagnolet avec ses 453 repas moyen/jour et Stadium avec ses 742 repas moyen/jour !

**- Au CE SCE, c'est peut-être la fin de la garantie d'un repas par jour !**



## Le ticket restaurant, gagnant ou pas ?

Le CE SCE peut choisir la pire des solutions : la facilité de gestion : pas de personnel, pas de frais...

Fermeture de Bagnolet et Stadium ? Licenciement des personnels de restauration ?

- Finie la restauration sur place ? Les choix de restauration autour de ces 2 sites sont limités.

Quel système d'accès aux autres restaurants Orange ?

- Fini le menu ardoise au prix unique de 3,26 € TTC en subvention majorée et 4,36€ TTC en subvention simple dans tous les restaurants Orange ? Où trouver un repas composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert à un tel tarif ?

## Le Titre-restaurant, c'est avantageux !

Certes, on apprécie toutes et tous la commodité du chèque-déjeuner, car, on peut l'utiliser dans les restaurants, les boulangeries, les snacks, supermarchés... pour acheter des fruits et légumes, mais les commerçants peuvent les refuser et ne rendent pas la monnaie.

Donné à titre personnel, il est souvent cédé à son entourage !

## Mais beaucoup de restrictions aussi :

- il n'est pas légalement possible d'utiliser plus de deux tickets restaurant par jour.

- Un seul titre est distribué par l'entreprise par jour de travail.

- Pas de ticket resto pour les télétravailleurs-euses (Sud en revendique l'attribution et dans le cadre de l'accord télétravail a demandé une révision de celui-ci afin d'aboutir à cette revendication, dès septembre prochain).

- Rien pour les temps partiels, si la pause repas n'est pas dans leur temps de travail (TP le matin ou l'après-midi). un-e salarié-e qui ne travaille que le matin ou que l'après-midi ne bénéficie pas de ticket restaurant.

- Avec un ticket restaurant, il n'est pas possible de trouver l'équivalent d'un repas "moyen" d'un restaurant Orange.

Et la dématérialisation annoncée des tickets restaurant va encore entraîner plus de traçabilité et plus de contraintes encore... et limiter encore plus son utilisation : limite d'un plafond fixé à 19 euros par jour, pas de possibilité de les utiliser les dimanches et jours fériés, utilisable seulement dans le département de travail et limitrophes, Pas de possibilité de cessions à d'autres personnes...

## Une restauration collective de qualité, c'est possible !

Pour SUD, le Titre-Restaurant doit rester une aide pour les salarié-es lorsqu'ils-elles n'ont pas accès à un restaurant de l'entreprise ou conventionné.

**Sud revendique une valeur faciale à au moins 10€ et financé à 60 %.**

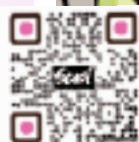
## DÉMATÉRIALISATION DES TICKETS-RESTO



Pour SUD, le budget restauration délégué à Orange donne les moyens d'offrir à chaque salarié-e un repas de midi de qualité, avec du bio, des denrées en circuit court, pour tout le personnel, et ce, quel que soit le salaire !

C'est vers cela que l'on doit tendre ! C'est aux élu-es CE de contrôler la bonne gestion d'Orange en matière de restauration, tant sur le plan gustatif et qualitatif que d'un point de vue des coûts.

## Sud revendique le maintien d'une restauration collective accessible, égale et majorée pour toutes et tous !



S'inscrire à notre Newsletter